



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 18 octobre 2018

A 19h30, à l'Espace Culturel Daniel Balavoine

Sous la présidence de M. Henri, Maire
Secrétaire de séance : Mme Yolande MILAZZO

Membres présents :

Mesdames et Messieurs ALMEIDA-CORREIA, BATTISTI, BIGOT, BROGGIO, CINO, GAAD, HAMMEN, JALABERT, JUNG, LATASSA, MAGANDOUX, MATHEIS, MICHELENA, MILAZZO, OCTAVE, PERRUZZA-CHIODO et SZUTTA.

Membres représentés par procuration :

Mme BRESOLIN a donné procuration à Mme MILAZZO
Mme HAZOTTE a donné procuration à M. SZUTTA
Mme OLIVERI a donné procuration à Mme PERRUZZA-CHIODO

Membres absents excusés :

MM. GACHET, KULL-GOBESSI et LARCHEZ.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 4 juillet 2018
(NB : Annulation de la délibération n°16 du 4 juillet 2018 relative à la fusion de la Régie Municipale d'Electricité avec le groupe UEM)
- 2 – Personnel communal - Remplacement temporaire d'agents territoriaux indisponibles
- 3 – Décision modificative de crédits n° 2
- 4 – Longueur de voirie communale pour la Dotation Globale de Fonctionnement
- 5 – Subventions exceptionnelles allouées aux associations ayant participé à l'organisation de la Fête de la Musique et de la Saint Jean 2018
- 6 – SIAVO : rapport annuel 2017
- 7 – SMITU : rapport d'activités 2017
- 8 – Demande de subvention AMITER
- 9 - Numérotation d'une nouvelle construction Impasse de Coubertin
- 10 – Déclassement d'un terrain du domaine public
- 11 - Vente d'une parcelle de terrain à Monsieur Joseph VACCARO
- 12A – Vente du «bâtiment DERMA-SCIENCE» sis ZAC de Bréquette à la société de Transports FELICI
- 12B - Vente d'un terrain sis ZAC de Bréquette à la société de Transports FELICI
- 13 - Information des décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal

1 - Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 4 juillet 2018

Monsieur MATHEIS, informé d'un retour du contrôle de légalité des services de Monsieur le Sous-Préfet de Thionville, demande pour quelle raison l'annulation de la délibération n°16 du 4 juillet 2018 relative à la fusion de la Régie Municipale d'Electricité avec le groupe UEM n'est pas à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire répond que des conditions administratives, inconnues de nos services au moment de la prise de délibération et préalables à la fusion n'étant pas réunies, et dans l'attente d'un complément d'informations, un courrier a été envoyé au contrôle de légalité pour l'informer que la délibération serait retirée.

La délibération sera donc rapportée ultérieurement.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le compte rendu précité.

2 – Personnel communal - Remplacement temporaire d'agents territoriaux indisponibles

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-1,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles,

Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat à recruter, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

La rémunération sera limitée à celle de l'agent à remplacer.

3 – Décision modificative de crédits n° 2

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant l'attribution du marché 2018-003,

DECIDE d'ouvrir un crédit de dépenses en section d'investissement au compte:

Compte	Libellé	Montant
2313-172	Mini terrain de football	5 000.00

L'équilibre sera obtenu par l'ouverture d'un crédit de recettes au compte

Compte	Libellé	Montant
10222	FCTVA	5 000.00

Considérant les écritures comptables liées à la cession du bail immobilier Taillage Moderne Henri,

DECIDE d'ouvrir un crédit de dépenses en section d'investissement au compte :

Compte	Libellé	Montant
1676	Dettes envers locataires acquéreurs	483 312.00

L'équilibre sera obtenu par l'ouverture d'un crédit de recettes au compte

Compte	Libellé	Montant
024	Produits des cessions d'immobilisations	483 312.00

Cette modification apparaîtra au compte administratif 2018.

4 – Longueur de voirie communale pour la Dotation Globale de Fonctionnement

Le Conseil Municipal,

Compte tenu de la création du lotissement « les Grandes Vignes », et le relevé des voiries à 810 mètres.

Compte tenu de la dernière mise à jour du relevé de la longueur de la voirie communale à **12 000 mètres**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle longueur de la voirie communale qui s'élève à **12 810 mètres**.

5 – Subventions exceptionnelles allouées aux associations ayant participé à l'organisation de la Fête de la Musique et de la Saint Jean 2018

Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer les subventions suivantes aux associations ayant participé à **la Fête de la Musique et de la St Jean 2018** :

Association	Montant de la subvention (€)
Accordange	783.37
Aïkido Club	831.33
Hand-Ball Club	495.60
ASGVO	63.95
Aviculteurs	95.92
Billard Club	527.57
Un puits pour Dora	831.33
Tennis Club	95.92
Volley Loisirs	575.53
Amicale des Vétérans	575.53
Amicale des Sapeurs-Pompiers	255.79
Taekwondo Hakimudo	495.60
TOTAL :	5 627.45

6 – SIAVO : rapport annuel 2017 – prix et qualité du service assainissement Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Orne - Exercice 2017

Vu les articles D2224-1 à D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Monsieur le Maire invite l'Assemblée Municipale à prendre connaissance du rapport annuel – Exercice 2017 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement établi par le SIAVO.

7 – SMITU : rapport d'activités 2017 (Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville –Fensch) - EXERCICE 2017.

CONFORMEMENT à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités,

Monsieur le Maire invite l'Assemblée Municipale à prendre connaissance du rapport annuel – Exercice 2017 du SMITU :

<http://smitu.fr/presentation/deliberations-rapports-dactivites/>

8 – Demande de subvention AMITER - Aide Mosellane à l'Investissement des TERRitoires. Travaux de requalification urbaine et d'aménagement qualitatif des rues du Docteur Stoufflet, Pierre de Coubertin et des Vignes dans le quartier de Bousange à Gandrange.

Des travaux de requalification urbaine et d'aménagement qualitatif des rues du quartier-village de Bousange ont débuté en 2011.

Une première tranche déjà réalisée concerne la rue Principale et la rue de l'Eglise.

La deuxième tranche concerne la rue du Docteur Stoufflet, la rue Pierre de Coubertin et la rue des Vignes.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Aménagement de voirie et enfouissement des réseaux secs,
- Aménagement paysager de l'ensemble de la traverse : implantation d'arbres d'alignement et de vivaces pour constituer une vague végétale dans les rues de la ville.
- Délimitation de nouvelles places de parking
- Création d'un quai de bus
- Mise en place de plateaux urbains
- Création d'un éclairage public rue Pierre de Coubertin
- L'ensemble du quartier passera en zone 30.

Un avant-projet sommaire a été présenté par le maître d'œuvre.

Le coût estimatif du projet s'élève à **1 349 697.93 € HT**

Considérant pour ce projet, le financement possible du Département de la Moselle au titre du programme **AMITER** (Aide Mosellane à l'Investissement des TERRitoires), le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental au titre de cette aide.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (5 abstentions : MM. BATTISTI, BROGGIO, JALABERT, LATASSA, MATHEIS),

APPROUVE le projet de travaux de requalification urbaine et d'aménagement qualitatif des rues du Docteur Stoufflet, Pierre de Coubertin et des Vignes dans le quartier de Bousange à Gandrange.

	Dépenses prévisionnelles	Recettes prévisionnelles
Etudes – maîtrise d'œuvre	52 638.22 € HT	
Travaux	1 349 697.93 € HT	
Département de la Moselle AMITER		420 700.00
Fonds propres		981 636.15
TOTAL	1 402 336.15 € HT	1 402 336.15

ADOPTE le plan de financement présenté

DECIDE d'adhérer au dispositif AMITER 2015-2020 et autorise le Maire à signer le contrat correspondant

SOLLICITE auprès du Département de la Moselle une subvention à hauteur de 30 % du montant HT des dépenses de l'opération,

S'ENGAGE à assurer la couverture financière à la charge de la collectivité.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces demandes de financement.

9 - Numérotation d'une nouvelle construction Impasse de Coubertin

Le Maire expose qu'il convient, pour faciliter le repérage, le travail des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement l'adresse de l'immeuble suivant et de procéder à sa numérotation.

Il propose, pour la nouvelle construction sise section 5, parcelle n°395 impasse Pierre de Coubertin, le numéro **1A**.



Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

10 – Déclassement d'un terrain du domaine public

Les travaux de réhabilitation de la rue du Docteur Stoufflet ont révélé que la limite de propriété de l'habitation sise 73 rue du Docteur Stoufflet est située sur le domaine public comme indiqué sur le plan ci-dessous.



Considérant que la propriété est actuellement en vente, il convient de régulariser la situation.

Depuis la loi n° 2005-809 du 20 juillet 2005, art 9 du code de la Voirie Routière, il est possible de procéder à un classement ou déclassément du domaine public par simple délibération du Conseil Municipal sans enquête publique préalable si l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation.

Considérant que l'emprise n'est pas accessible au public, du fait de la clôture existante, on peut donc constater sa désaffectation et procéder à son déclassément afin de la transférer dans le domaine privé de la commune pour être vendue au futur acquéreur.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE le classement dans le domaine privé de la commune de cette partie de voirie d'une superficie d'environ 19 m² restant à arpenter.

DECIDE de la vente de cette parcelle au futur acquéreur au prix forfaitaire de 2 300 €.
(Frais d'arpentage compris)

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

DESIGNE l'étude de Maître MICHAUX de Mondelange pour l'établissement de l'acte à intervenir

11 - Vente d'une parcelle de terrain à Monsieur Joseph VACCARO

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord pour la vente de la parcelle matérialisée sur le plan ci-dessous sise rue du Docteur Stoufflet, d'une superficie totale de **5.84 ares**, à **Monsieur Joseph VACCARO** ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle resterait solidaire, pour un montant forfaitaire de **87 600 €**.



PRECISE que les frais de viabilisation et notariés sont à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

DESIGNE l'étude de Maître MICHAUX de Mondelange pour l'établissement de l'acte à intervenir

12A – Vente du « bâtiment DERMA-SCIENCE » sis ZAC de Bréquette à la société de Transports FELICI

Monsieur le Maire expose que la **société de Transports FELICI** déjà installée sur la ZAC de Bréquette vient de faire une offre pour l'achat du bâtiment « **Dermascience** »

Le Conseil Municipal,
Après avis de France Domaine
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

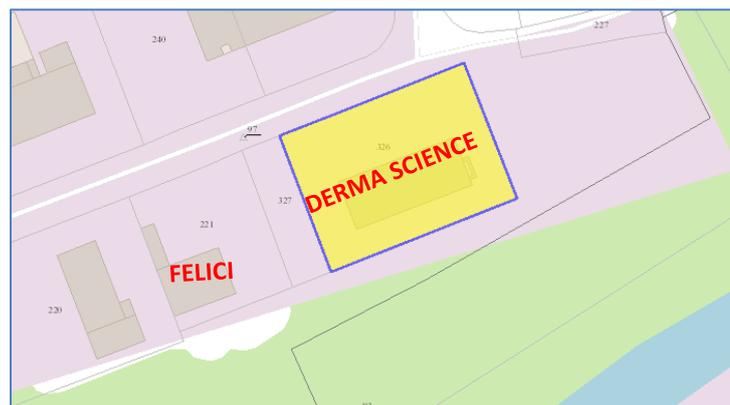
EMET un avis favorable à la cession du bâtiment au prix de **85 000 € H.T. aux fins de démolition** à la **société de Transports FELICI** de Gandrange, ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle resterait solidaire.

PRECISE que les diagnostics nécessaires et les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur

AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

DESIGNE l'étude de Maître MICHAUX de Mondelange pour l'établissement de l'acte à intervenir

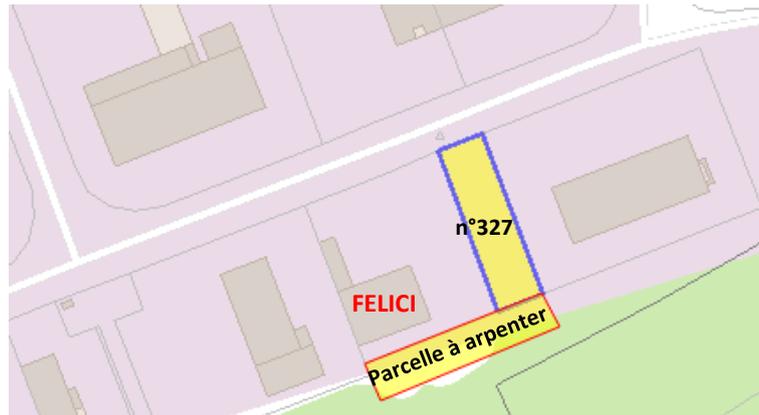
Les recettes seront versées au budget général de la Commune.



12B - Vente d'un terrain sis ZAC de Bréquette à la société de Transports FELICI

Monsieur le Maire expose que la société de **Transports FELICI** déjà installée sur la ZAC de Bréquette envisage d'acquérir la **parcelle cadastrée section 7 n° 327** de 795 m² ainsi que d'un **terrain attenant d'environ 958 m²** restant à arpenter, en vue d'une extension de son activité.

La cession devrait se réaliser moyennant le prix de 25€ HT/m² appliqué à la surface exacte des parcelles cédées.



Toutefois s'agissant d'une extension du terrain sur lequel est implantée l'entreprise, considérant que la Ville n'aura pas à supporter des frais pour travaux de branchements, le prix de vente du terrain sera abaissé par une participation communale.

Après examen de cette candidature, il est proposé au Conseil Municipal le prix de vente suivant :

25 € HT le m² – 11 € de participation communale = 14 € HT le m².

13 - Information des décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal

Le Maire de la ville de Gandrange,

Vu les articles L 2122-22, L 2122-17 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de délégation de pouvoirs du Maire du 15 avril 2014,

A décidé :

→ N°2018 DECI10

de définir les prix de location des salles de l'Espace Culturel Daniel Balavoine, vaisselle fournie, de la façon suivante à compter du 01/01/2019

1° Tarif pour les particuliers de GANDRANGE

		COUT LOCATION					
		1 jour					
	DECOMPOSITION de l'ECDB	SUPERFICIE	Salle sans cuisine	Salle avec cuisine	Salle + bar sans cuisine	Salle + bar avec cuisine	caution
1	Salle "Balcon"	173 m ²	200 €	350 €	350 €	500 €	1 300 €
2	Salle "Scène" + "Balcon"	487 m ²	550 €	700 €			1 300 €
3	Bar	87 m ²	150 €	300 €			1 300 €
4	Salle "Complète"	574 m ²	700 €	800 €			1 300 €
			Journée supplémentaire : + 50 % du tarif 1 jour				

2° Tarif pour les particuliers et associations extérieurs à GANDRANGE

		COUT LOCATION					
		1 jour					
	DECOMPOSITION de l'ECDB	SUPERFICIE	Salle sans cuisine	Salle avec cuisine	Salle + bar sans cuisine	Salle + bar avec cuisine	caution
1	Salle "Balcon"	173 m ²	300 €	450 €	550 €	700 €	1 300 €
2	Salle "Scène" + "Balcon"	487 m ²	700 €	850 €			1 300 €
3	Bar	87 m ²	250 €	400 €			1 300 €
4	Salle "Complète"	574 m ²	850 €	1 000 €			1 300 €

La location d'1 jour s'entend :

- Pour une manifestation en soirée uniquement :
 - de 14h00 au lendemain matin 6h00 .
- Pour une manifestation en matinée, un déjeuner ou en après-midi :
 - de 9h00 à 24h00.

Préparation salle :

- Pour une manifestation en soirée :
 - le jour-même dans les horaires de location
- Pour une manifestation en matinée, un déjeuner ou en après-midi :
 - la veille de la location entre 14h et 17h si la salle est libre.
 - le jour même de la location dès 8h00 si la salle est occupée la veille.

Le 2^{ème} jour de location s'entend au-delà de 6h00 le lendemain du jour principal de location et jusqu'à 24h00.

3° Tarif pour les associations gandrangoises.

Manifestations procurant une recette, y compris Marché de Noël, de Pâques, Bourse aux jouets, Lotos, Concours de Belote ou Tarot

		COUT LOCATION					
		1^{ère} et 2^{ème} location :					
		1 jour					
	DECOMPOSITION de l'ECDB	SUPERFICIE	Salle sans cuisine	Salle avec cuisine	Salle + bar sans cuisine	Salle + bar avec cuisine	caution
1	Salle "Balcon"	173 m ²	100 €	150 €	150 €	200 €	1 300 €
2	Salle "Scène" + "Balcon"	487 m ²	200 €	250 €			1 300 €
3	Bar	87 m ²	50 €	100 €			1 300 €
4	Salle Complète"	574 m ²	250 €	300 €			1 300 €
Journée supplémentaire : + 50 % du tarif 1 jour							

		COUT LOCATION					
		3ème location et suivantes :					
		1 jour					
	DECOMPOSITION de l'ECDB	SUPERFICIE	Salle sans cuisine	Salle avec cuisine	Salle + bar sans cuisine	Salle + bar avec cuisine	caution
1	Salle "Balcon"	173 m ²	150 €	250 €	250 €	350 €	1 300 €
2	Salle "Scène" + "Balcon"	487 m ²	300 €	400 €			1 300 €
3	Bar	87 m ²	100 €	200 €			1 300 €
4	Salle "Complète"	574 m ²	400 €	500 €			1 300 €
Journée supplémentaire : + 50 % du tarif 1 jour							

La location d'1 jour s'entend :

- Pour une manifestation en soirée uniquement :
 - de 14h00 au lendemain matin 6h00 .

- Pour une manifestation en matinée, un déjeuner ou en après-midi :
 - de 9h00 à 24h00.

Préparation salle :

- Pour une manifestation en soirée :
 - le jour-même dans les horaires de location.
- Pour une manifestation en matinée, un déjeuner ou en après-midi :
 - la veille de la location entre 14h et 17h si la salle est libre.
 - le jour même de la location dès 8h00 si la salle est occupée la veille.

Le 2^{ème} jour de location s'entend au-delà de 6h00 le lendemain du jour principal de location et jusqu'à 24h00.

Journée supplémentaire :

Si elle suit la 1^{ère} location à prix réduit, la 2^{ème} journée compte comme 2^{ème} location à prix réduit.

Si elle suit la 2^{ème} location à prix réduit, la 2^{ème} journée est louée au même prix que cette 2^{ème} journée.

Si elle suit la 3^{ème} location (à prix normal), la 2^{ème} journée est facturée à 50 % de ce tarif normal associations de Gandrange.

Gratuités :

Collecte de sang
Manifestations et spectacles des écoles (dans le cadre des activités de l'association scolaire)
Assemblée Générale sans repas ou avec repas gratuit
Conseil de fabrique : Repas des paroisses (tourne sur les 4 localités de la communauté de paroisses)
Hospitalité Notre Dame de Lourdes : repas
Anniversaire d'une association (à partir de 10 ans, puis tous les 10 ans)
Téléthon
Accordange : Concert de NOEL, Concert de PRINTEMPS
Accordange : Audition de l'école de Musique
Toute association : Concert ou spectacle gratuit
Accordange : Sainte-Cécile
Pompiers : Sainte-Barbe
Arbre de Noël d'une association
Enterrement : goûter

4° Divers

Manifestation commerciale :

Commerçant, entreprise payant des impôts locaux à **GANDRANGE** :

		COUT LOCATION					
		1 jour					
	DECOMPOSITION de l'ECDB	SUPERFICIE	Salle sans cuisine	Salle avec cuisine	Salle + bar sans cuisine	Salle + bar avec cuisine	caution
1	Salle "Balcon"	173 m ²	300 €	450 €	500 €	650 €	1 300 €
2	Salle "Scène" + "Balcon"	487 m ²	650 €	800 €			1 300 €
3	Bar	87 m ²	200 €	350 €			1 300 €
4	Salle "Complète"	574 m ²	800 €	950 €			1 300 €

Manifestation commerciale :

Commerçant, entreprise extérieurs à **GANDRANGE**

		COUT LOCATION					
		1 jour					
	DECOMPOSITION de l'ECDB	SUPERFICIE	Salle sans cuisine	Salle avec cuisine	Salle + bar sans cuisine	Salle + bar avec cuisine	caution
1	Salle "Balcon"	173 m ²	500 €	650 €	800 €	950 €	1 300 €
2	Salle "Scène" + "Balcon"	487 m ²	750 €	900 €			1 300 €
3	Bar	87 m ²	300 €	650 €			1 300 €
4	Salle "Complète"	574 m ²	1 000 €	1 150 €			1 300 €

Réunions de copropriété et réunions d'ordre privé :
(Entrée gratuite).

		COÛT LOCATION		
		4 heures maxi		
	DECOMPOSITION de l'ECDB.	SUPERFICIE	Salle seule	caution
Salle 2	Salle "Balcon"	173 m ²	100 €	0 €
Salle 3	Bar	87 m ²	50 €	0 €

Réunions de comité d'une association de Gandrange :
Bar gratuit (jusqu'à 24h00 au plus tard).

Réunions scolaires (Conseil d'école, animation pédagogique IEN...) :
Salle nécessaire gratuite.

Réunions publiques syndicales ou politiques :
Salle complète gratuite (4 heures maximum).

→ N°2018 DECI11

De confier l'assistance et la maintenance complète du logiciel informatique **Bel Ami - Accueil Périscolaire et de Loisirs** installé à la Mairie de Gandrange, aux établissements **VIP CONCEPT** (Z.A.C. des Vieilles Vignes – 57190 FLORANGE) à compter du **1^{er} juillet 2018** pour un coût annuel de 456 € HT, soit 547.20 € TTC et pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de 3 ans.

→ N°2018 DECI12

D'ATTRIBUER le marché public :

Transports scolaire et périscolaire

Type de procédure : Procédure adaptée

N° du marché : 2018 – 002

Contrat sur 3 ans

A

Attributaire : **TRANS DEV 57000 Metz**

Montant maximum : 192 600 € HT

Date d'attribution du marché : 30 juillet 2018

→ N°2018 DECI13

Conformément aux articles L.122-10 à L.122-12 du Code de la propriété intellectuelle en matière de droit de reproduction par reprographie pour la presse et le livre,
De souscrire à la licence d'autorisation Clpro Villes et Intercommunalité proposée par le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) pour un montant de 150 € pour l'année 2018.

Ce contrat entre en vigueur le premier jour de l'année et se termine le dernier jour. Il se renouvelle par tacite reconduction.

→ N°2018 DECI14

De facturer, à compter du 1^{er} septembre 2018, en cas de non restitution, de détérioration et/ou de casse, la vaisselle louée selon le tableau ci-dessous.

Tarif vaisselle et ustensiles de cuisine en cas de casse ou de non restitution

Désignation vaisselle	Prix facturé
Assiettes à dessert (ø 19)	5 €
Assiettes creuses	5 €
Assiettes plates	5 €
Coupes à champagne	3 €
Coupes à glace inox ou verre sur pied	5 €
Couteaux de table	2 €
Cuillères à dessert et café	2 €
Cuillères de service inox L 26	5 €
Cuillères de table	2 €
Fourchettes de service inox L 26	5 €
Fourchettes de table	2 €
Ramequins	4 €
Soucoupes tasse Trad café blanches	5 €
Tasses café Trad blanches	8 €
Tasses déjeuner blanches 25cl	5 €
Soucoupes déjeuner blanches 170	3 €
Verres à bière 37cl	4 €
Verres à pied ballon 14cl/15 cl	2 €
Verres à pied ballon 10cl bar	2 €
Verres à liqueur 5cl	2 €

Verres Scotland 22cl	3 €
Corbeilles à pain inox	10 €
Couteau à pain	10 €
Plats ovales inox 38 cm	15 €
Plats ovales inox 46 cm	15 €
Plat inox ovale creux 38 cm	15 €
Légumier ø 24	15 €
Soupière ø 24	15 €
Louches inox de table (ovale)	6 €
Broc à eau	5 €
Seau à champagne	25 €
Seau à rafraîchir transparent	15 €
Pelle machine à glaçons	10 €
Tire-bouchon	8 €
Décapsuleur	3 €
Plateau à desservir rectangle brun	10 €
Plateau à desservir rond (grand) brun	20 €
Plateau à desservir rond (petit) brun	20 €
Cafetière électrique Excelso 2 litres	300 €
Pichet isotherme inox Jumbo 2l	25 €
Faitout de 10 l	70 €

Faitout de 20 l	120 €
Faitout de 50 l	200 €
Faitout de 70 l	300 €
Casserole Ø 18	40 €
Casserole Ø 14	30 €
Casserole Ø 16	30 €
Casserole Ø 20	50 €
Poêle à frire Ø 28	50 €
Sauteuse Ø 36	100 €
Sauteuse Ø 40	130 €
Couvercle alu	50 €
Plaque à rôtir alu 60x45	50 €
Plaque à rôtir alu 50x40	70 €
Braisières rectangulaires 55x30x10	80 €
Couvercles braisières rectangulaires	50 €
Passoire	20€
Passoire à légumes à manche	70 €
Passoire à légumes (gd modèle)	100 €
Passoire à légumes inox Ø 40	80 €
Cuiller en bois 60 cm	15 €
Spatule blanche L40	10 €
Spatule blanche L50	15 €

Pelle à réduire à trous	15 €
Plaque pâtisseries four tôle noire GN 1/1	15 €
Ecumoire (grande)	15 €
Ecumoire (petite)	10 €
Araignée de 14	20 €
Araignée de 16	25 €
Araignée de 20	30 €
Louche de 8	10 €
Louche de 10	15 €
Louche de 14	20 €
Saucière à bec verseur	10 €
Planche à découper grande 60 x 40	40 €
Planche à découper petite 43 x 24	20 €
Coupe pain	90 €
Couteau office color lame 8 cm	10 €
Couteau saigner color lame 15 cm	20 €
Couteau de boucher lame 25 cm	25 €
Salière, poivrière, moutardière	13 €
Essoreuse à salade	250 €
Chauffe-eau électrique de table 10 litres	250 €

➔ **N°2018_DEC15**

Vu l'appel d'offres lancé le 19 juillet 2018,
D'ATTRIBUER le marché public :

Renouvellement pelouse synthétique du terrain Hat-trick

Type de procédure : Procédure adaptée

N° du marché : 2018 – 003

A

Attributaire : **ALTRAD COLLECTIVITES MEFRAN (CP : 35510)**

Montant : 28 984.55 € HT (variante 1)

Date d'attribution du marché : 31 août 2018

→ **N°2018 DECI16**

Considérant qu'une stèle du cimetière a été abimée par la chute d'une pierre tombale dont la concession est arrivée à échéance et en cours de reprise par la ville,
De prendre en charge la réparation de la stèle (remise en place d'une plaque de granit blanc avec gravure) pour un montant de 210.00 € TTC

→ **N°2018 DECI17**

De facturer les insertions publicitaires du livret de la programmation culturelle de la façon suivante :

	Type d'encart publicitaire	Montant unitaire
Page intérieure	½ page	500 €
	Page entière	1 000 €
Couverture	2 ^{ème} et 3 ^{ème} de couverture - ½ page	750 €
	2 ^{ème} et 3 ^{ème} de couverture – page entière	1 500 €
	Dernière de couverture	1 250 €
	Apposition du Logo sur les affiches ainsi que sur les roll-up exposés à l'Espace Culturel Daniel Balavoine	Offert

→ **N°2018 DECI18**

Vu l'appel d'offres lancé le 10 novembre 2015, pour le marché 2015-007
Vu l'attribution du marché à **SAVE ENERGIES** 75002 PARIS pour un montant de 107 810.55 € HT (35 936,85 € HT x 3),
Vu l'augmentation réglementaire du prix du gaz,
Vu les consommations de gaz actuelles,
Vu l'hiver 2017 particulièrement froid,

D'ACCEPTER l'avenant n°1 au marché public concernant : **La fourniture de gaz naturel pour 9 bâtiments communaux pendant 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016**

Type de procédure : **Procédure adaptée**
Avenant n° 1 plus-value : **+ 30 037.26 € HT**
Ce qui porte le montant total du marché à **137 847.81 € HT**

Séance levée à 20h58.